

ACHORINY
ATELIER CHORAL DE SAINT-QUENTIN EN YVELINES
Siège social :3 rue du Rhin - 78180 Montigny-le-Bretonneux
Siren : 418 715 983

PROCES-VERBAL
ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
1er avril 2019

L'an deux mille dix-neuf, le lundi premier avril à 20h30, les membres de l'association Achoriny se sont réunis à la Maison de quartier Pierre Mendès France 5 rue Guy Barillio à Guyancourt (78280), sur convocation du conseil d'administration, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018 - rapport du conseil d'administration - résultat de l'exercice;
- Renouvellement du mandat de trois Administrateurs ;
- Pouvoirs.

Il a été établi une feuille de présence faisant apparaître :

- 39 membres présents ou représentés
- 9 membres absents
- sur un total de 48 membres inscrits.

Le quorum est atteint. La séance est présidée par Sylvie Chemin-Roy qui assure également le Secrétariat.

L'assemblée régulièrement constituée, après avoir entendu la lecture du rapport moral établi par le conseil d'administration et la présentation des comptes clos le 31 décembre 2018 par Michel Lamoureux, Trésorier, met aux voix, les résolutions suivantes :

Première résolution

L'assemblée des membres de l'association, après avoir entendu la lecture du rapport moral établi par le conseil d'administration, décide d'approuver les termes de ce rapport sans restriction.

Mise aux voix, cette résolution est approuvée à l'unanimité.

Deuxième résolution

L'assemblée des membres de l'association, décide d'approuver les comptes clos le 31 décembre 2018 tels qu'ils viennent de lui être présentés qui font ressortir une perte de 849,49 euros.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution

L'assemblée des membres de l'association constate que le mandat d'administrateur d'Anne-Marie Elguedj arrive à expiration à l'issue de la présente assemblée. Sur proposition du Conseil d'Administration elle décide de renouveler ce mandat pour une

nouvelle période de 4 ans soit jusqu'à l'issue d l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2022.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution

L'assemblée des membres de l'association constate que le mandat d'administrateur d'Annie Lorotte arrive à expiration à l'issue de la présente assemblée. Sur proposition du Conseil d'Administration elle décide de renouveler ce mandat pour une nouvelle période de 4 ans soit jusqu'à l'issue d l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2022.

Mise aux voix, cette résolution est approuvée à l'unanimité.

Cinquième Résolution

L'assemblée des membres de l'association constate que le mandat d'administrateur de Bernadette Vantilbeurgh arrive à expiration à l'issue de la présente assemblée. Sur proposition du Conseil d'Administration elle décide de renouveler ce mandat pour une nouvelle période de 4 ans soit jusqu'à l'issue d l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2022.

Mise aux voix, cette résolution est approuvée à l'unanimité.

Sixième résolutions

L'assemblée des membres de l'association donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal afin d'effectuer toute formalité partout où besoin sera.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, qui, lecture faite a été signé par les membres du Bureau présents.

La Présidente : Sylvie Chemin-Roy

Le Trésorier : Michel Lamoureux

La Secrétaire Générale : Anne-Marie Elguedj